

Programme de formation

Champs Electromagnétiques, Nouvelle réglementation en milieu professionnel (Décret 2016-1074 du 3 Août 2016)

L'organisme Mantenna Expertise organise l'action de formation suivante :

Intitulé : Champs Electromagnétiques, Nouvelle réglementation en milieu professionnel (Décret 2016-1074 du 3 Août 2016)

Objectif :

- **Comprendre la nouvelle réglementation en milieu professionnel (Décret 2016-1074 du 3 Août 2016). Comment appliquer les obligations des employeurs pour une entrée en vigueur au 1^{er} Janvier 2017.**
- **Savoir réaliser le questionnaire d'évaluation des sources de champs électromagnétiques au sein de l'entreprise**

A qui s'adresse cette formation : Personnel des entreprises, membres du CHSCT, IPRP (Intervenant en Prévention des risques professionnels), service HSE (Sécurité Hygiène Environnement), médecin du travail, référents en santé et sécurité au travail...

Dates : à définir

Lieu : Campus Teratec, 2 rue de la Piquetterie, 91680 Bruyères le Chatel ou

Hébergement : nous consulter pour les possibilités

Durée : 1/2 Journée

Bases de l'environnement Electromagnétique « Exposition Humaine »

- Les Unités de rayonnements
- Rayonnements Hautes Fréquences (WiFi, DECT, bornes GSM, antennes relais, machines spécifiques..etc)
- Rayonnements basses fréquences (50Hz et harmoniques) transformation distribution d'énergie, poste à souder, machines spécifiques...etc).

Impacts sur le corps humain

- Effets thermiques, effets biologiques, effets sensoriels

Obligation des employeurs

Une évaluation simplifiée des risques et détermination de l'exposition, méthodologie :

- Comment remplir le questionnaire officiel d'évaluation
- Exemples de cas rencontrés
- Identifier et répertorier les sources de champs électromagnétiques sur le lieu de travail

- Collecter les documentations associées aux sources de rayonnements
- Classification des sources en 3 catégories (recommandations INRS)
- Evaluer les risques sur la base des documents collectés et des usages sur les postes de travail
- Vérifier que les valeurs limites d'expositions (VLE) ne sont pas dépassées

Si le risque est identifié des analyses sont réalisées :

- Réalisation des mesures sur le ou les postes de travail
- Prise en compte des modes opératoires des opérationnels
- Rechercher des pires cas d'exposition
- Détermination de la VDA (valeur déclenchant l'action définie dans la nouvelle directive 2013/35/UE)
- Rédaction dans le « document UNIQUE de l'entreprise »

Disposition visant à éviter ou réduire les risques

- Choix des équipements
- Méthodologie de travail
- Protection collective
- Contrôle d'accès de zones (signalisation)

Personnes sensibles, porteurs d'implants médicaux

- Implants médicaux
- Modes d'interférences
- Mesures applicables

Formation, information des salariés

- Etablissement du Plan de prévention et de Protection
- Surveillance médicale

Synthèse de la formation

Fin de session de formation

Délivrance d'une attestation de suivi de formation, Champs Electromagnétiques, Nouvelle réglementation en milieu professionnel (Décret 2016-1074 du 3 Août 2016)

Fourniture d'un support de cours papier.

Disposition Financière

Formation : Champs Electromagnétiques, Nouvelle réglementation en milieu professionnel (Décret 2016-1074 du 3 Août 2016) : 240€ HT/personne.



Comment nous joindre

Mantenna Expertise

Campus Teratec
4 rue de la Piquetterie
91680 Bruyères le Chatel

Nos Lignes

- 01 60 14 89 58
- 09 70 65 02 28
- 09 70 65 02 29
- 06 80 52 86 12

accueil bureau d'études : mantenna@orange.fr

Site internet : <http://www.diagnostic-electromagnetique.com>

Nous partageons avec vous notre expertise de l'Environnement Electromagnétique depuis 2009

Interventions sur la France entière